



EDITION GRANDES CULTURES

STATION POITOU-CHARENTES

Bulletin n° 226 (22/92) du 01 Décembre 1992

CEREALES : JNO, vigilance pour les levées antérieures au 10 Novembre
TOUTES CULTURES : Attention aux campagnols

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Situation

Le vol de *Rhopalosiphum padi* est maintenant terminé. Les quelques jours de redoux et de passages ensoleillés ont favorisé le développement des populations de pucerons déjà présentes sur les cultures. Cela concerne essentiellement les parcelles levées précocément (avant le 10 Novembre) et situées à proximité de repousses de céréales.

Préconisation

Surveiller les cultures proches de parcelles portant des repousses de céréales et soyez très vigilant quant aux observations. En effet, actuellement nous constatons la présence de nombreux petits moucherons (diptères sciaridae et chironomidae) souvent confondus avec les pucerons.

Ils n'ont aucune incidence sur les cultures ; leurs larves se nourrissent de matière organique.

Suite à vos observations, si le seuil de 10 % de pieds colonisés est atteint, nous vous conseillons dans ce cas d'envisager un traitement.

Parcelles levées avant le 10 Novembre : intervenir si cela n'a pas été fait.

Parcelles levées après le 10 Novembre : traitements non justifiés mais à confirmer par des observations sur le terrain.

CICADELLES

Situation - Préconisation

Plus de captures, fin du risque.

LIMACES

Situation

Conditions climatiques très favorables, forte activité en parcelle.

Préconisation

Intervenir dès les premières attaques (métaldéhyde, MESUROL, SKIPPER ou MALICE). Les granulés doivent être répartis régulièrement afin d'éviter tout risque d'ingestion par le gibier et les animaux domestiques.

CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Situation

Populations très élevées et dangereuses dans de nombreux secteurs. Outre les secteurs "à haut risque", on observe des densités dangereuses dans certaines régions traditionnellement plus rarement touchées ; c'est le cas sur plusieurs communes de la Vienne :

- **Canton de Mirebeau** : Cherves, Cuhon, Maisonneuve ;
- **Canton de Vouillé** : Ayron, Vouillé ;
- **Canton de Moncontour** : Notre Dame d'Or, Saint Chartres, La Grimaudière, Craon, Saint Jean de Sauves, Fontenay sur Dives.

Préconisation

Intervenir rapidement dans les bermes et prairies très peuplées et surveiller les jeunes cultures (colza, céréales) où des foyers peuvent déjà s'observer.



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la forêt - 86580 BIARD
Abonnement annuel: 300 F. Tél.: 49.58.39.02

Publication périodique
Directeur Gérant: J.P. PIQUEMAL
CPPAP no. 1664 A.D.
ISSN 0294 - 4693

